

mobilest locations

mobilest locations

mobilest locations

Découvrez également



Camping Cars
4-6 personnes



Extraits des conditions générales

Clause limitative de responsabilité

Le louer ne peut être tenu responsable, sauf en cas de faute ou négligence grave de sa part, d'aucun dommage subi par le locataire/chauffeur ou par des tiers en relation avec l'usage du véhicule, ni d'aucune perte ou inconvénient résultant d'un retard ou d'une annulation de livraison due à une panne éventuelle du véhicule, le vol du véhicule, la destruction partielle ou totale du véhicule ou de n'importe quelles autres causes. Le loueur s'engage à en informer le locataire/chauffeur au plus vite par tous les moyens et les cas échéant à lui restituer le pro rata ou la totalité des sommes versées. Aucune indemnité ne pourra être demandée par le locataire/chauffeur.

Etat du véhicule

Le locataire/chauffeur s'engage à restituer le véhicule loué, au lieu et à la date convenue dans le contrat de location, dans le même état impeccable y compris les pneus, tous outils, documents de bord et autres accessoires selon le détail établi sur la fiche d'état de départ et cela sous peine de paiement de dommages et intérêts à hauteur du tarif journalier en vigueur pour la catégorie de véhicule louée par jour à compter de la première heure de retard.

Une fiche d'état et un inventaire de retour seront établis en présence du locataire/chauffeur au moment du retour du véhicule.

Il est demandé au locataire/chauffeur de prendre les dispositions suivantes avant la restitution du véhicule : Le véhicule doit être nettoyé, propre à l'intérieur et propre sous respect des conditions météorologiques

En cas de non respect de ces consignes, une taxe de 90 € pour le nettoyage.

Le véhicule est délivré au locataire/chauffeur avec le plein de carburant. Le carburant est à charge du locataire/chauffeur. Il devra retourner le véhicule avec le plein de carburant. A défaut les frais relatifs au carburant, ainsi qu'un forfait de 15 € seront facturés au locataire/chauffeur.

Conditions d'utilisation

Le locataire/chauffeur s'engage à utiliser le véhicule en bon père de famille. Les cigarettes et animaux sont strictement interdits à l'intérieur ou à bord du véhicule. Le locataire/chauffeur s'abstient de tout usage susceptible de causer des détériorations et plus particulièrement : -De participer à des courses ou épreuves de vitesse, de propulser ou remorquer un autre véhicule ou remorque, de conduire d'une façon négligente ou dangereuse en contravention aux règles du Code de la Route

- Tout transport payant de personnes ou de marchandises, tout transport de personnes en nombre supérieur à celui autorisé sur la carte grise, toute surcharge

- De relouer le véhicule à une tierce personne, de l'utiliser pour donner des cours de conduite, de l'utiliser à des fins illicites.

- Toute conduite hors Union Européenne, excepté la Suisse, sans approbation écrite du loueur. L'utilisation du véhicule en dehors de la zone géographique autorisée reste entièrement aux risques et périls du locataire/chauffeur, notamment en cas de vol ou d'accident.

- Toute consommation de boissons alcooliques en quantité telle que le taux d'alcool dans le sang dépasse les limites légales du pays où circule le chauffeur, toute consommation de drogues, stupéfiants ou hallucinogènes, soit tout refus après accident de se soumettre à un test ou une prise de sang ou tout éloignement du lieu de l'accident.

- Toute conduite par une autre personne que le locataire/chauffeur, à moins qu'elle ne soit enregistrée comme chauffeur supplémentaire dans le contrat de location.

- Dans tous les cas énumérés ci-avant, l'entier dommage causé lors d'un accident ou d'une immobilisation quelconque du véhicule loué, ou en cas de vol de ce dernier, restera à la seule charge du locataire/chauffeur, sans que ce dernier ne puisse profiter des conditions de la franchise pour autant que la compagnie d'assurances ne prend pas en charge l'indemnisation intégrale pour quelque cause que ce soit.



Tarifs TTC
2012

Garage de l'Est s.a.

Z.A.C. Laangwiss

L-6131 JUNGLINSTER










Tel : +352 788 222 -1 Fax : +352 788 228

Email : locations@est.lu

www.mobilest.lu

T
A
R
I
F
S

TTC €

Modèle	Type	Vol. m3	Long.	Larg.	Haut.	Ch. Utile	Jour	1/2 jour	Weekend	Semaine	Km
	Fourgonnette Catégorie 1	4,6	1,86	1,21	1,13	800	65 €	39 €	91 €	351 €	0,20 €
	Fourgon tôle Catégorie 2	5	2,3	1,69	1,38	1 100	80 €	48 €	112 €	432 €	0,20 €
	Fourgon Catégorie 3	11	3,03	1,76	1,89	1 535	100 €	60 €	140 €	540 €	0,25 €
	Fourgon Catégorie 4	15	3,73	1,76	2,14	1 415	115 €	69 €	161 €	621 €	0,25 €
	Fourgon tôle élévateur	22	4,58	2,15	2,2	800	145 €	87 €	203 €	783 €	0,25 €
	Plateau ridelles	-	3,23	2,1	0,4	1 390	115 €	69 €	161 €	621 €	0,25 €
	Benne basculante	-	3,3	2,1	0,4	1 050	130 €	78 €	182 €	702 €	0,25 €
	Mini-Bus Trafic 9pl	-	-	-	-	1 100	100 €	60 €	140 €	540 €	0,25 €
	Mini-Bus Master 9 pl	-	-	-	-	1 100	120 €	72 €	168 €	648 €	0,25 €

Conditions de réservations :

* Kilométrage inclus : 200 km/jour, 400 km/weekend ,
1 200 km/semaine, 4 000 km/mois
Tarif weekend du samedi 8h00 au lundi 8h00
Tarif semaine si 7 jours consécutifs
Eco taxe 3,45 € TTC par contrat de location

Du 1er novembre 2011 au 31 mars 2012 - Pneus hiver

Catégories 1 + 2 : 5 €/jour, 10 €/weekend, 27 €/semaine

Tous les autres : 7 €/jour, 14 €/weekend, 38 €/semaine

Assurance dégâts matériels, vol et détournement comprise
Assurance Bris de Glace : 2,00 €/jour et 35,00 €/mois
Le plein fait par nos soins, carburant + 15 € frais
Franchise 1 000 € non rachatable
Facturation dégât en totalité sans constat remis
dans les 48 heures suivant le sinistre